Parcours Cas Complexe

Un appui pour les professionnels face à des situations complexes sur le territoire

CPTS • BIARRITZ OSAGARRI



POUR QUI ?

Tout professionnel de santé, social ou médico-social du territoire

POUR QUOI ?

- Sortir de l'isolement
- Bénéficier d'un regard pluriprofessionnel
- Identifier des ressources et des solutions
- Améliorer la coordination
- Éviter les ruptures de parcours

QUELLES SITUATIONS ?

- Perte d'autonomie
- Troubles cognitifs et/ou psychiatriques
- Précarité sociale ou financière
- Isolement
- Polypathologie / multiplicité d'acteurs
- Difficultés d'accès aux soins ou rupture de suivi
- Autres situations complexes...

1. SIGNALER UNE SITUATION COMPLEXE

Vous rencontrez une situation complexe pour un patient ?
Sollicitez la CPTS en remplissant l'un des deux formulaires en ligne
(sans nom du patient – données anonymisées)

Formulaire Palier 1 ou 2
Je souhaite un premier appui, des ressources ou échanger avec d'autres professionnels.

Formulaire Palier 3
Je souhaite présenter la situation en réunion cas complexe.

2. TRAITEMENT PAR LA CPTS

Réception et analyse du signalement par la coordination CPTS
Qualification de la demande selon le protocole
Contact avec le professionnel pour personnaliser l'accompagnement

1 PALIER 1 – INFORMER – ORIENTER

Mise en évidence de ressources

- Informations et conseils personnalisés
- Orientation vers les dispositifs adaptés (DAC, CCAS, EMOG, ESA, ...)
- Appui sur la boîte à outils de la CPTS
- Mise en relation avec les acteurs du territoire

Objectif
Apporter rapidement des pistes et des ressources pour aider le professionnel.

2 PALIER 2 – ÉCHANGER ENTRE PAIRS

Groupe de discussion dématérialisé

- Échanges sécurisés sur DOCTOLIB CONNECT
- Discussion avec des professionnels du territoire
- Partage d'expériences et de pistes de solutions
- Mobilisation de compétences complémentaires

Objectif
Bénéficier d'un regard pluriprofessionnel et de retours d'expérience pour faire avancer la situation.

3 RÉUNION CAS COMPLEXE

Présentation en réunion cas complexe

- Avec accord du médecin traitant
- Réunion pluriprofessionnelle (présentiel uniquement)
- Analyse de la situation et co-construction de préconisations
- Mobilisation des ressources adaptées et suivi

Objectif
Trouver des solutions concrètes et coordonnées pour les situations les plus complexes.

COMPOSITION DE LA RÉUNION CAS COMPLEXE (à titre indicatif)

- Professionnels demandeurs
- DAC
- Assistant(e) sociale)
- 1 représentant de chaque profession issu de la cellule cas complexe
- un médecin de structure sanitaire du territoire

FRÉQUENCE

- À adapter selon demandes
- À partir de 2027 : 3 réunions par an minimum
- Durée : 1h30 à 2h
- 4 à 6 cas par réunion

COORDINATION
Envoi compte rendu de réunion cas complexe au demandeur et au médecin traitant

CONFIDENTIALITÉ
Données anonymisées
Échanges sécurisés
Respect du RGPD